



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 78631

Texte de la question

M. Maurice Giro * appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la demande d'homologation d'un insecticide appelé « Poncho Maïs ». Il semblerait que la molécule active de cet insecticide, la clothianidine (de la famille des néonicotinoïdes), soit toxique et dangereuse pour l'environnement et la faune, car elle posséderait une stabilité exceptionnelle, une toxicité pour tous les insectes en général, une persistance d'action dans la plante élevée et une capacité à polluer les eaux. De plus, la commission des toxiques chargée de faire une évaluation des risques présentés par diverses formules à base de clothianidine (dont le Poncho Maïs) a émis des réserves quant au devenir de ces produits dans les différents compartiments de l'environnement. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions.

Texte de la réponse

La substance active clothianidine fait actuellement l'objet d'une évaluation scientifique au niveau communautaire. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la Commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Les conclusions de l'évaluation communautaire sont attendues pour le début de l'année prochaine. Sur cette base, la Commission européenne devrait faire une proposition quant à l'opportunité de l'inscription de la clothianidine sur la liste des substances actives phytopharmaceutiques autorisées dans l'Union européenne. Par conséquent, le ministère de l'agriculture a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Giro](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78631

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10690

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12039